

Assises de la sante scolaire UNE COPIE HORS SUJET

Au préalable, avec sa fédération, le SmedEN-FO considère qu'il n'y avait rien à gagner et beaucoup à perdre en participant aux « Assises » de la santé scolaire. Avec la création d'une fonction de Conseiller Technique Psy En, la mise en place d'un pôle santé social regroupant les 4 Conseillers techniques, la définition et prescription par ce pôle des missions, tâches et des stratégies locales incombant aux 4 corps avec une primauté de l'intervention dans le 1^{er} degré, en l'absence de toute création de postes et de toute revalorisation salariale, il n'y avait aucune place laissée à la négociation de fond ! C'est ni plus, ni moins, une officialisation des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnels.

Alors que les médecins voyaient en ces assises une occasion de poser sérieusement les problèmes inhérents à la médecine scolaire, le ministère a rendu une copie brouillonne et mal ficelée. Les principaux obstacles n'ont pas été évoqués, le ministère se concentrant en grande partie sur la santé mentale, grande cause nationale.

La formation de secouriste en santé mentale ne règlera pas le problème de la psychiatrie pédiatrique dans notre pays d'autant qu'elle pourra être proposée par un parcours M@gistère. On n'arrête plus le progrès !

La formation et le recrutement de professionnels de santé est le seul recours à des prises en charge de qualité, comme l'ont souligné les intervenants dans leur prise de parole : « quel sens accordé à des délais de prise en charge supérieurs à 2 ans ? » Alors le ministère peut s'enorgueillir d'une formation pour repérer les jeunes en souffrance dans chaque établissement s'il n'y a pas de prise en charge à l'interne et de soins ensuite... L'organisation de coupe fil peut être organisée mais comme le fil est cassé, cette action mise en avant est complètement inutile.

Alors que la prévention médicale est mise en avant tant par la ministre dans son discours de clôture que dans les réponses faites face au déficit de la sécurité sociale, le budget 2024, lui, affiche une dépense concernant la santé scolaire de 588 millions soit 0,80 cent pour 1 000 euros dépensés par l'Etat !?! Un véritable investissement !!

Au lieu d'avoir un réel plan d'investissement, les mesures proposées n'ont témoigné que d'une gestion de la pénurie des personnels : Suppression de l'expertise médicale pour les PAP, gageant d'une mise en place des aménagements plus compliquée au collège et au lycée ;

Réalisation d'une seule visite médicale à l'entrée dans la formation dans les LP (au lieu d'une par année, au cours de la formation, actuellement).

Pire encore, les personnels vont devoir faire face à un surcroît de travail et se concentrer sur la détection des troubles dans la petite enfance venant ainsi complètement désorganiser les services : participation des personnels infirmiers, assistantes sociales et psychologues à la visite des 6 ans (sans budgétisation de moyens supplémentaires) et alors que ces personnels ne sont pas formés, réalisation de la visite de 3 ans là où il y a pénurie de médecins dans les services de PMI. Un véritable cadeau empoisonné...

Alors répondre aux objectifs fixés par la loi (visite de 6 ans), vouloir faire de la santé mentale une cause nationale : c'est louable mais pas avec cette méthode, ni ces mesures !

Les conditions ne sont pas remplies pour y arriver.

En conclusion, les mesures proposées se traduisent par du temps médical en moins pour chaque élève !

LE SMEDEN-FO ET LA FNEC FP-FO REVENDIQUENT :

► **L'arrêt de l'austérité salariale et un vrai salaire pour les médecins de l'Education Nationale (ce n'est pas en proposant une « prime d'installation » que le recrutement sera plus efficient) avec une grille au moins égale à celle des Médecins Inspecteur de santé publique avec un indice sommital au hors échelle C (HEC) et un début de carrière qui soit incitatif pour les médecins qui sortent d'étude ;**

► **La revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite et sans contrepartie ;**

► **L'augmentation sans délai du point d'indice égale à la perte de pouvoir d'achat depuis 2000, à savoir plus de 31,5 % ;**

► **Le recrutement immédiat de personnels de santé et sociaux en nombre suffisant pour déjà réaliser correctement les missions prévues dans les établissements du second degré ;**

► **Une profonde réflexion de l'organisation avec des temps d'échange dédiés à la prise en charge des difficultés que présente chaque enfant.**

La santé scolaire est moribonde, ne la laissons pas trépasser !

Les jeunes, les familles et les équipes éducatives ont besoin de réels professionnels de santé et sociaux à l'Education nationale pour repérer, dépister, diagnostiquer, orienter, accompagner !

Déclaration de la FNEC FP-FO à la réunion de présentation le jeudi 13 mars 2025

Pour la FNEC FP FO et ses syndicats des personnels de santé scolaire (Assistants sociaux, Infirmiers, Psychologues de l'EN, Médecins, secrétaires), ces assises telles que présentées jusqu'à présent, non seulement ne répondent pas aux revendications des personnels en termes de revalorisation indiciaire et de créations de postes mais risquent d'ouvrir la voie à une probable redéfinition des missions respectives à chacun de ces corps.

Ces assises s'inscrivent dans la continuité de celles de la pédiatrie et des divers rapports rendus ces dernières années sur la santé scolaire. Ces rapports ont en effet depuis quelques temps réitéré le même refrain, à savoir qu'en l'absence de moyens supplémentaires, il faudrait adapter les missions aux moyens pour répondre aux besoins de la jeunesse.

Après le rapport de la cour des comptes de 2020, qui préconisait déjà le regroupement des 4 corps sous la direction du Dasen et dans la même BOP 230 « *vie de l'élève* », le rapport de l'IGAS/IGESR de 2022 reprend à son compte ces propositions et recommandait la refonte du socle de missions.

Le Rapport R.REDA de Mai 2023 va dans le même sens et pointe le fait que ce regroupement « *ne permettra probablement pas de faire l'économie d'une évolution des autorités hiérarchiques dont relèvent chacune des 4 professions* ».

L'objectif N°4 issu des travaux des Assises de la pédiatrie Mai 2024 évoquent lui aussi la nécessité de « *revoir le socle des missions* » de la santé scolaire.

Cet objectif est repris par La Mission flash de mai 2024 qui va plus loin en indiquant - je cite : « *S'agissant des psyEN EDO, en particulier, orienter les missions en priorité vers la santé mentale des jeunes* » (...) et « *Placer davantage de personnels sur site dans le premier degré, y compris des assistants sociaux.* »

Au vu de tous ces rapports qui convergent dans le même sens, comment imaginer que les assises de la santé scolaire ne soient pas la porte ouverte à la redéfinition des missions de tous les corps, annonçant des modifications statutaires à venir ? Les thèmes de travail présentés dans le diaporama vont dans ce sens, de notre point de vue.

Cette réorganisation pourrait modifier le supérieur hiérarchique des INFENES, ce qui n'est pas sans conséquence.

Malgré des constats accablants en termes de postes vacants, d'absence de créations de postes, de suppressions de postes, de faible attractivité de ces filières, de grilles indiciaires indigentes, ces assises ne prévoient aucune annonce concrète en termes de salaire et de moyens humains pour aucun des corps concernés.

Pourtant, ce dont les personnels ont besoin ce sont des moyens supplémentaires pour faire face aux besoins croissants des élèves comme en témoignent les INFENES mobilisés massivement devant le rectorat de Créteil le 5 mars, et les ASS du 77 dont plus de 50% du service a fait grève en février et appellent de nouveau à la grève le 20 mars et les INFENES dans l'académie de Toulouse en lutte contre une suppression de poste. S'il s'agit seulement d'améliorer la coordination et l'articulation de ces services qu'à cela ne tienne, que le ministère crée des postes en abondance, et les personnels sauront très bien s'organiser et s'articuler entre eux.

La FNEC FP-FO se prononce contre tout projet de regroupement des 4 corps. Au prétexte d'une meilleure articulation il s'agit d'adapter les missions, donc in fine les statuts, comme en témoignent tous les rapports qui ont précédé la tenue de ces assises. Il y a besoin de recruter du personnel massivement et non de les regrouper. La volonté ministérielle d'organiser les discussions par « *métier* », et non à partir des statuts particuliers, confirme notre analyse.

Pour finir, nous nous interrogeons sur l'intention du ministère d'associer au même titre que les organisations syndicales, les réseaux métiers, la communauté éducative, les représentants des parents d'élèves et ceux des lycéens ? S'agit-il pour le ministère de faire cautionner par les participants des mesures déjà prises ? Pour la FNEC FP FO, ce sont les personnels les mieux placés pour parler de leurs missions et pour les défendre. C'est donc aux représentants des personnels qu'il revient d'examiner les mesures à venir. Pour la FNEC FP FO, le rôle des représentants syndicaux consiste à porter et défendre les revendications de leurs mandants et non de cogérer les décisions des ministres.

Montreuil, le 13 mars 2025

**Parce que vous croyez à l'importance de la défense de nos missions de Santé Publique
Pour nous aider à agir, écrivez nous... Rejoignez nous !**

Bulletin d'adhésion 2025

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	Mail :
Département d'exercice :	Académie :

cotisation annuelle 2025	
Retraités	65 euros
Vacataires, contractuels	70 euros
Titulaires 2 ^e classe	110 euros
Titulaires 1 ^e classe	140 euros
Titulaires Hors classe	170 euros

Les cotisations se paient à l'année civile. Il est possible de régler en plusieurs fois.

Les chèques libellés à l'ordre du **SMeDEN-FO** doivent être adressés à :

SMeDEN FO
6/8, rue Gaston Lauriau
93100 Montreuil

Suite à votre paiement, vous recevrez votre carte d'adhérent et le reçu à usage fiscal : 66 % du montant de la cotisation peuvent être déduits de vos impôts.

Retrouvez nos dernières circulaires sur le site de la FNEC-FP FO dans le rubrique « *Publications des syndicats de la fédération* » : SMeDEN. Médecins Education Nationale FO
<http://fo-fnecfp.fr/>